Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260923-CS202655-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre Total de membres :		
En exercice	**Présents**	**Qui ont pris part au vote**
31	20	20

L'an 2026, le 23 septembre à 18 H 00, le Comité du Syndicat Eau des Portes de Bretagne s'est réuni à la salle de réunion de la Maison de l'eau à Châteaubourg, sous la présidence de Monsieur Teddy REGNIER, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ainsi que le document préparatoire ont été transmis par écrit aux délégués titulaires et suppléants le 17 septembre 2026.

PRODUCTION Vote :
Vote à main levée
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

DISTRIBUTION Vote :
Vote à main levée
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

CS 2026 – 55 : CREATION D'EMPLOI PERMANENT D'INGENIEUR RESSOURCES

Présents – Membres Titulaires (16)

Messieurs Teddy REGNIER – Stéphane DOUABIN – Michel ERRARD – François-Xavier JUGUET - Serge BERGER - Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Philippe HUBERT – Madame Soizic CHEVALIER (SIE LE PERTRE – SAINT CYR LE GRAVELAIS)

Mesdames Isabelle GAUTIER – Pascale MACOURS (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Messieurs Jean-Marc DESHOMMES – Gilles DETRAIT – Jean-François COLAS – Loic DAUVIER - Jean-Marc LEVEQUE - Madame Martine JOUANNET (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Présents – Membres Suppléants (2) :

Monsieur Nicolas ROCHER (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Gwenaël DUMONT (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Pouvoir(s) (2) :

Monsieur Fabien LAMIRE donne pouvoir à Madame Vanessa ALLAIN (VITRE COMMUNAUTE)

Monsieur Ronan SALAUN donne pouvoir à Madame Isabelle GAUTIER (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Absents excusés – Membres Titulaires (15)

Messieurs Arnaud DUPUIS - Samuel CHAUVIN – Fabien LAMIRE –Charles JEULAND – Yannick BESNARD - Frédéric FAUCHEUX – Thomas CHAUDET - Mesdames Guylène JEUSSELIN – Myriam PIGEON (VITRE COMMUNAUTE)

Messieurs Ronan SALAUN - Jean-Philippe ROUDIER - Yves LEROUX – Jean-Marc PELLEN - Mesdames Angélique BEAULIEU (LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE)

Monsieur Christophe REBULARD (PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE)

Assistaient également à la réunion (sans voix délibérative) :

Mesdames Hélène BELINE – Chloé AGAESSE – Messieurs Adrien LUCAS – Benoit BOURGES – Cédric LE GARREC

Monsieur Olivier VINCENT (SMG Eau35)

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur Gilles DETRAIT

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260923-CS202655-DE

CS 2026 – 55 : CREATION D'EMPLOI PERMANENT D'INGENIEUR RESSOURCES

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.313-4,

Vu la délibération n° CS 2024-34 du 26 juin 2024 portant création d'un emploi non permanent de Chargé de mission PGSSE,

Vu la délibération n° CS 2025-34 du 26 juin 2025 portant création d'un emploi non permanent de Chargé de mission PGSSE dans le cadre d'un contrat de projet,

Monsieur le Président expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant. Il appartient ainsi au Comité syndical de déterminer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et de préciser les grades correspondants.

Les missions du service Protection des ressources connaissent une évolution significative, notamment en raison du renforcement des exigences réglementaires en matière de protection des captages d'eau potable et de sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Par délibération en date du 26 juin 2024, le Comité Syndical a décidé de créer un emploi non permanent de Chargé de mission PGSSE à compter du 1er septembre 2024 pour une durée de 12 mois afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité au sein du service Protection des ressources.

Cet emploi a été créé pour assurer la réalisation de deux missions principales :

- L'élaboration des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) afin de respecter les obligations réglementaires prévues par la directive européenne de 2020 et l'arrêté du 3 janvier 2023, qui imposent l'élaboration de ces plans pour l'ensemble des captages du Syndicat avant le 12 juillet 2027.
- La révision des périmètres de protection du captage de la Valière.

Afin de disposer des moyens humains nécessaires à l'élaboration de l'ensemble des PGSSE « ressources », le Comité syndical a approuvé la création d'un emploi non permanent de Chargé.e de mission PGSSE, relevant de la catégorie B, dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée de deux ans, du 1er septembre 2025 au 31 août 2027, conformément à la délibération CS 2025-34 du 26 juin 2025.

A ce jour, la procédure de révision des périmètres de protection du captage de la Valière se poursuit, le dossier d'enquête publique étant actuellement en cours de validation par les services préfectoraux. Plusieurs étapes restent à conduire, notamment l'organisation de l'enquête publique, la finalisation des démarches réglementaires et la réalisation des travaux d'aménagement au sein des périmètres de protection. Ces opérations devraient s'échelonner sur une période prévisionnelle de trois à quatre années supplémentaires.

Par ailleurs, au-delà de ces projets, le service Protection des ressources a identifié un besoin durable de renforcement de ses effectifs afin d'assurer la continuité, le suivi et la mise en œuvre de l'ensemble de ses missions.

Ainsi, compte tenu de la technicité des missions, des responsabilités associées et de leur caractère durable, il apparait nécessaire de pérenniser ces fonctions par la création d'un emploi permanent.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de créer un emploi permanent d'Ingénieur Protection des ressources, à temps complet, relevant de la catégorie A de la filière technique, correspondant au grade d'ingénieur territorial, à compter du 1er janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-253500821-20260923-CS202655-DE

Les missions principales de cet emploi seront les suivantes :

- Elaboration, mise en œuvre et suivi des Plans de gestion de la sécurité sanitaires des eaux (PGSSE),
- Surveillance des périmètres de protection des captages d'eau potable et conduite d'actions de sensibilisation et de médiation auprès des propriétaires, usagers et exploitants agricoles, afin de garantir le respect des prescriptions réglementaires,
- Pilotage de la procédure de révision des périmètres de protection du captage de la Valière et réalisation des démarches réglementaires liées aux arrêtés préfectoraux instituant les périmètres de protection des captages d'eau potable,
- Conduite et suivi des études et travaux d'aménagement nécessaires à la préservation et à la protection des ressources en eau.

Le Président propose d'ajouter cet emploi au tableau des effectifs du Syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical *:*

- ***De créer****, à compter du 1er janvier 2027, un emploi permanent d'Ingénieur Protection des ressources à temps complet relevant du grade d'Ingénieur territorial de catégorie A dans la filière technique,*
- ***De modifier*** *en conséquence le tableau des effectifs,*
- ***Décide*** *d'inscrire au budget 2027 les crédits correspondants,*
- ***Autorise*** *le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures,
Le Président
Teddy REGNIER

Maison de l'eau - Parc du Cadoré
eau des PORTES de BRETAGNE
35220 CHATEAUBOURG

Teddy REGNIER
PRESIDENT
19 oct. 2026